



ENCADREMENT DU CANNABIS AU QUÉBEC



L'ENCADREMENT DU CANNABIS AU QUÉBEC RAPPORT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document peut être consulté en ligne à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation, rubrique **Publications**.**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN: 978-2-550-79555-1 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2017



Table des matières

- Contexte et démarche des consultations 1**
- 1 La prévention 2**
 - 1.1 Agir vite, investir dès maintenant 2
 - 1.2 Diffuser une information neutre et juste 3
 - 1.3 Promouvoir la santé, la voie à suivre 4
- 2 La production 4**
 - 2.1 Privilégier une production industrielle décentralisée 4
 - 2.2 Permettre la culture de petites quantités chez soi, mais attention aux risques 5
- 3 La vente 6**
 - 3.1 Mettre en place un encadrement strict et rigoureux 6
 - 3.1.1 Le monopole d’État pour la vente, une avenue réclamée par une majorité 8
 - 3.1.2 La vente par le privé, favorable à l’entrepreneurship 8
 - 3.2 Vendre à des prix compétitifs pour faire migrer les acheteurs vers le marché légal 9
 - 3.3 Sécuriser les modalités de la vente en ligne 9
 - 3.4 Créer un système accessible et distinct pour la vente à des fins médicales 10
- 4 La consommation 10**
 - 4.1 Fixer l’âge légal à 18 ans, malgré les craintes 10
 - 4.2 Consommer loin des espaces publics, comme pour le tabac 11
 - 4.3 Ouverture aux produits dérivés, en instaurant des normes strictes 11
- 5 Le contrôle en matière de sécurité publique 12**
 - 5.1 Déployer des efforts contre le marché illicite 12
 - 5.2 Agir vigoureusement pour assurer la sécurité routière 12
- Conclusion 13**
- Annexe 1 - Liste des organisations ayant déposé un mémoire dans le cadre des consultations sur l’encadrement du cannabis 14**



Contexte et démarche des consultations

Le gouvernement fédéral entend légaliser le cannabis récréatif partout au Canada d’ici le 1^{er} juillet 2018, date prévue d’entrée en vigueur de son projet de loi déposé le 13 avril 2017. En vertu de ce projet de loi, le gouvernement fédéral sera responsable de créer et de maintenir un cadre national rigoureux sur le cannabis. Il réglementera sa production, il établira les normes de santé et de sécurité entourant sa consommation et déterminera les interdictions criminelles. La distribution, la vente et le respect de la réglementation relèveront des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Pour développer un projet de loi visant l’encadrement du cannabis sur son territoire, le Gouvernement du Québec a souhaité s’inspirer des meilleures pratiques, s’appuyer sur les connaissances scientifiques disponibles et profiter des expériences d’États ayant déjà légalisé cette substance. Ainsi, les 19 et 20 juin 2017, à Montréal, il a tenu un forum d’experts durant lequel ont été entendus plus de 200 participants de divers secteurs d’activités, publics et privés, et des milieux universitaires. Les actes de ce forum peuvent être consultés à l’adresse suivante : encadrementcannabis.gouv.qc.ca/forum/.

Le forum d’experts a notamment permis de préparer le vaste processus de consultation lancé à l’été 2017 par le Gouvernement du Québec pour recueillir et entendre les préoccupations et les idées de la population sur l’encadrement du cannabis. Ce processus a pris la forme de consultations publiques régionales et de consultations Web (tableau 1). Des consultations spécifiques ont aussi été menées auprès des Premières Nations et des Inuits et des organismes œuvrant auprès de la jeunesse. Les représentants du milieu municipal ont également été rencontrés en marge du processus de consultation.

Tableau 1. Consultations publiques relatives à la légalisation du cannabis le 1^{er} juillet 2018

| | Date (2017) | Lieu | Participation |
|------------------------------------|-------------------------|----------------|---|
| Consultations publiques régionales | 22 août | Rimouski | 139 mémoires déposés par les organisations |
| | 24 août | Québec | |
| | 29 août | Saguenay | 273 citoyens présents et entendus aux consultations |
| | 31 août | Trois-Rivières | |
| | 1 ^{er} sept. | Granby | |
| | 7-8 sept. | Montréal | |
| 12 sept. | Gatineau | | |
| Consultations Web | 21 août au 12 septembre | — | 12 594 répondants au questionnaire (dont 1 553 au questionnaire anglais) |



Lors des consultations régionales, les citoyens et les organisations ont été invités à soumettre par écrit leurs préoccupations et leurs idées sur l’encadrement du cannabis et à venir les exprimer aux séances organisées dans les sept villes visitées. Précisons que certaines des organisations ayant soumis un mémoire œuvrent en prévention et réduction des méfaits, en éducation ainsi qu’en sécurité et en soins de santé, incluant le traitement des dépendances. D’autres encore œuvrent dans l’industrie du cannabis, dans le milieu bio-agroalimentaire, en informatique ou dans des secteurs comme le droit et les activités syndicales. La liste complète des organisations ayant déposé des mémoires dans le cadre des consultations est disponible à l’annexe 1.

Les propos entendus et recueillis lors des consultations mettent en lumière les préoccupations que soulève la légalisation du cannabis, de même que les idées d’encadrement, et ce, sur l’ensemble du cycle de vie de la substance : sa PRODUCTION, sa VENTE, sa CONSOMMATION ainsi que son CONTRÔLE.

À cela s’ajoute une volonté d’action rapide en PRÉVENTION. En effet, les participants aux consultations ont manifesté une réelle inquiétude quant aux effets sur la santé d’une consommation de cannabis. Les plus fréquemment cités sont le déclenchement de psychoses, avec les conséquences qui s’ensuivent, ainsi que la perte de motivation. Les conséquences sur la santé vont varier d’une personne à l’autre selon, par exemple, l’âge de l’individu, son rythme de consommation et la composition de la substance.

Soulignons que la participation aux consultations régionales et à la consultation Web était volontaire. Par ailleurs, aussi bien les individus que les organisations participantes ont pu faire le choix de s’exprimer sur certains ou sur l’ensemble des éléments soulevés en consultation. L’actuel rapport n’a aucune prétention scientifique, mais fait plutôt état des opinions émises par les gens ayant participé à ces consultations.

1 La prévention

La principale préoccupation soulevée quant à la légalisation du cannabis concerne le risque de sa banalisation. Une banalisation de la substance, selon plusieurs, pourrait conduire à une augmentation de sa consommation, particulièrement chez les jeunes, et à une hausse des problèmes de santé mentale. Cela engendrerait une demande accrue pour des services ainsi que des frais supplémentaires à la société.

1.1 Agir vite, investir dès maintenant

De manière unanime et sans équivoque, 100% des citoyens et des organisations ont insisté sur l’importance d’agir en prévention. Dès maintenant, des investissements devraient être consentis en prévention, en sensibilisation et en éducation pour relever le grand défi de société qu’impose la légalisation du cannabis.



Pour les citoyens et les organisations œuvrant en santé et en prévention, l'accès du cannabis aux mineurs constitue un enjeu incontournable pour lequel une stratégie de prévention structurante doit être développée.

De manière générale, la formation, le développement d'outils et de guides pratiques ainsi que la réalisation d'activités de recherche constituent des priorités à mettre de l'avant rapidement. Plusieurs ont d'ailleurs soulevé l'importance de la recherche afin de mieux connaître le cannabis et mieux comprendre ses effets sur la santé.

1.2 Diffuser une information neutre et juste

L'information à véhiculer doit être neutre et objective et s'inscrire dans une perspective de réduction des méfaits, et l'accent doit être mis sur la modération plutôt que sur l'interdiction. Elle ne devra pas banaliser ni démoniser la substance et sa consommation.

« Il faut que le consommateur sache ce qu'il achète et ce qu'il est capable de supporter. » Commentaire d'un citoyen de Trois-Rivières

Pour être efficace, l'information devra être adaptée aux publics cibles (adolescents, parents, femme enceinte, personnes à risque de développer une dépendance, Premières Nations et Inuits) et tenir compte des particularités socioéconomiques et socioculturelles des groupes visés. Les Premières Nations et les Inuits ont mentionné qu'il faut porter attention aux messages transmis à la population autochtone, particulièrement aux jeunes. Selon elles, des campagnes de prévention qui ne seraient pas culturellement pertinentes n'auraient aucun effet dans les communautés.

Tous les canaux devront être employés pour faire circuler l'information : les écoles, les centres communautaires, les centres de traitement des dépendances, les réseaux sociaux, la télévision, la radio, Internet, etc. Selon plusieurs, les campagnes de prévention devraient être aussi importantes que celles réalisées par les années passées dans la lutte contre le tabagisme.

Soulignons qu'il n'est pas toujours facile d'agir en prévention et auprès des jeunes. Les intervenants sur le terrain, qui travaillent et échangent de vive voix avec les adolescents, seraient tout indiqués pour leur passer des messages de prévention de l'usage des drogues. Certaines organisations suggèrent aussi de faire appel à des personnalités connues ou à des intervenants ayant acquis leur confiance pour capter l'intérêt des jeunes et aller chercher leur adhésion.



1.3 Promouvoir la santé, la voie à suivre

La promotion de saines habitudes de vie très tôt chez les jeunes serait une voie prometteuse selon les citoyens et les organisations œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux. Sur la base des connaissances actuelles, le jeune engagé dans une activité encadrée est davantage protégé contre les problèmes de consommation d'alcool et de drogue.

Les écoles, notamment, devraient offrir des activités encadrées et structurées aux jeunes ainsi que des programmes d'éducation et de sensibilisation adaptés à l'alcool et aux drogues. Les activités proposées devraient tenir compte des caractéristiques sociodémographiques : région, classe sociale, milieu de vie, facteur de vulnérabilité, etc.

« Il faut investir dans des campagnes de prévention et de saines habitudes de vie. Ça ne sert à rien de mettre l'accent sur la substance. Il faut encourager les gens à de saines habitudes de vie et les promouvoir. » Commentaire d'un citoyen de Magog

2 La production

2.1 Privilégier une production industrielle décentralisée

L'approvisionnement en cannabis constitue une préoccupation pour bon nombre d'organisations puisque le Québec compte à l'heure actuelle un seul producteur de cannabis autorisé par Santé Canada à des fins médicales. Certaines ont suggéré que le Gouvernement du Québec déploie des mesures visant à soutenir le marché québécois de la production industrielle.

Selon plusieurs organisations, le Québec tirerait des bénéfices du développement d'un marché décentralisé de production industrielle du cannabis. Un tel marché aurait pour avantages de réduire la dépendance envers un ou deux gros fournisseurs, d'encourager les petits producteurs, de favoriser le développement de produits spécifiques (ex. : cannabis biologique) et de soutenir le développement de petites communautés.

Pour plusieurs, l'industrie de l'agriculture pourrait jouer un rôle dans ce marché. Elle possède du personnel compétent, des connaissances en agriculture et des équipements de qualité. Le recours à la filiale bio-agroalimentaire permettrait la création d'emplois, la recherche et l'innovation.

Comme l'ont soulevé plusieurs personnes, le gouvernement doit faire les efforts nécessaires pour éviter le maintien de la production industrielle du cannabis dans le giron du crime organisé.



2.2 Permettre la culture de petites quantités chez soi, mais attention aux risques

Les citoyens aux consultations régionales sont majoritairement favorables à la production de cannabis à des fins personnelles. Bien que favorables, les répondants en ligne ont une opinion moins tranchée sur la question, alors que les organisations consultées y sont surtout défavorables (tableau 2).

Données recueillies sur la production de cannabis à des fins personnelles au Québec

Tableau 2.a. Consultation publique régionale

| Groupes | Ceux qui ont répondu à la question se disent (données en %): | |
|--|--|--------------|
| | Favorables | Défavorables |
| Consultations régionales - citoyens | 84,2 | 15,7 |
| Consultations régionales - organisations | 31,8 | 68,2 |

Tableau 2.b. Consultation Web (tous les questionnaires)

| Choix de réponse | Pourcentage |
|------------------|-------------|
| Oui | 60,8 |
| Non | 35,4 |
| Ne sais pas | 3,7 |

Si plusieurs personnes conçoivent qu’une petite quantité de cannabis puisse être cultivée chez soi, à des fins personnelles, plusieurs y voient des risques. Ce type de production serait difficile à contrôler, contribuerait à banaliser la substance et pourrait augmenter l’accès du produit aux enfants et adolescents présents au domicile.

Plusieurs ont soulevé des inquiétudes quant aux droits des propriétaires d’immeubles locatifs. Les organisations, majoritairement en désaccord avec la production à des fins personnelles, ont demandé que le projet de loi du Gouvernement du Québec interdise cette pratique dans les immeubles locatifs pour des raisons de salubrité (humidité, moisissures).



3 La vente

3.1 Mettre en place un encadrement strict et rigoureux

De nombreuses personnes partagent une même vision quant à l'encadrement de la vente de cannabis au Québec. Essentiellement, elles veulent un encadrement strict et rigoureux de la vente et des lieux de vente, cela dans le but de protéger la santé et la sécurité de la population, notamment les clientèles plus vulnérables que sont les jeunes et les Premières Nations et les Inuits.

La majorité des citoyens et des organisations disent :

Non :

- À la rentabilité;
- À l'enrichissement des particuliers;
- À toute forme de publicité ou de promotion;
- À la présence de mineurs sur les lieux de vente;
- À la consommation sur les lieux de vente;
- À l'installation de points de vente autour des écoles, cégeps, collèges, terrains de jeu, parcs et tous les lieux où il y a présence d'enfants.

« Il faut éviter les erreurs du passé quant à la publicité de l'alcool, du tabac et des médicaments. On le sait, qu'on ne veut pas de publicité et de commandite pour le cannabis. » Commentaire d'un citoyen d'Outaouais

Oui :

- Au réinvestissement des profits dans la prévention, la recherche et l'éducation;
- Au contrôle de la composition, de la qualité et de la provenance du produit et au suivi des inventaires;
- Au personnel compétent et qualifié dans les points de vente, avec formation obligatoire;
- À l'utilisation des lieux de vente comme canal de diffusion d'information, de prévention et de conseils (effets sur la santé, usage à moindres risques, etc.).



De l'argent réinvesti, là où ça compte!

Le Gouvernement du Québec doit réinvestir les revenus et les profits de la vente de cannabis en prévention, en éducation, en santé et en recherche. Il doit, entre autres, se donner les moyens d'intervenir de façon précoce en intégrant des services psychosociaux dans les écoles et en soutenant financièrement les organismes communautaires ou à but non lucratif et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. L'efficacité d'une intervention précoce a été démontrée dans les expériences terrain ainsi que dans la littérature scientifique.

Les besoins sont grands sur le terrain et le soutien financier est insuffisant. Cette réalité est marquée au sein des organismes communautaires œuvrant en santé mentale, en prévention et en réduction des méfaits ainsi qu'en centres de traitement des dépendances.

« Il devrait y avoir plus de services sociaux au Québec. L'argent devrait être utilisé pour des ressources psychosociales. » Commentaire d'un citoyen de Magog

Les participants et répondants au processus de consultation se sont prononcés sur le modèle de vente qu'ils jugent pertinents d'implanter au Québec (tableau 3).

Données recueillies sur le modèle de vente du cannabis à implanter au Québec

Tableau 3.a Consultation publique régionale

| Groupes | Choix de réponse (%) | |
|---|----------------------|-------|
| | Monopole d'État | Privé |
| Consultations – citoyens | 60,2 | 39,7 |
| Consultations – organisations (toutes) | 54,0 | 36,5 |
| - Organisations en santé et services sociaux, en éducation et en sécurité | 86,7 | 3,3 |
| - Organisations associées à l'industrie du cannabis ou à but lucratif | 16,7 | 71,4 |
| - Autres organisations | 100,0 | ----- |



Tableau 3.b Consultation Web (tous les questionnaires)

| Choix de réponse | Pourcentage |
|-------------------------------|-------------|
| Monopole d'État | 21,8 |
| Secteur privé | 20,5 |
| Système mixte | 34,2 |
| Pharmacies | 10,2 |
| Organismes à but non lucratif | 3,9 |
| Ne sais pas | 4,0 |
| Autre modèle | 5,3 |

3.1.1 Le monopole d'État pour la vente, une avenue réclamée par une majorité

Selon le tableau 3.a, la vente de cannabis par un monopole d'État est privilégiée par une majorité d'individus et d'organisations, en excluant celles œuvrant dans l'industrie du cannabis.

Ces citoyens et organisations ont confiance qu'un monopole d'État assurera un réinvestissement des profits dans la prévention, priorisera la santé et la sensibilisation, assurera un contrôle responsable des produits et des ventes, réduira la quête de profits et la banalisation du produit et limitera les risques d'infiltration par le crime organisé. En particulier, la grande majorité des organisations et des citoyens se disent préoccupés par la possibilité que les revenus et profits soient utilisés à d'autres fins que pour le financement d'activités orientées sur la santé, l'éducation et la sécurité.

« Vous n'avez juste pas le choix de ne pas aller vers le monopole d'État. La santé est plus importante que le profit. N'ouvrez pas la porte au privé. »

Commentaire d'un citoyen de Trois-Rivières

Plusieurs organisations demandent un monopole d'État différent de celui de la Société des alcools du Québec, dont les objectifs sont contradictoires aux attentes. Certaines proposent que le monopole d'État soit sous la gouverne du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.1.2 La vente par le privé, favorable à l'entrepreneurship

Certains participants aux consultations sont réticents au monopole d'État, soulignant qu'un seul joueur agirait à lui seul de régulateur du marché. Une structure de vente par le privé ou une structure mixte, public-privé, trouve de nombreux adeptes parmi les organisations associées à l'industrie du cannabis ou à but lucratif (71,4%).



Les personnes et organisations optant davantage pour un modèle de vente libéralisé, mais tout de même encadré par le gouvernement, considèrent le marché différemment. Ils sont entre autres favorables à la promotion du cannabis, à l'ouverture de lieux de consommation (cafés, lounges), à une offre touristique liée au marché du cannabis, à l'intégration verticale des activités de l'industrie depuis les producteurs jusqu'aux points de vente, à la vente de produits dérivés et de produits sans limite en THC, à la vente de produits de marque et d'accessoires et à l'octroi d'un nombre de licences de production proportionnel à la taille du marché.

Les participants aux consultations en faveur d'une vente par le privé estiment qu'un tel modèle permettrait l'autorégulation des prix et pourrait encourager l'entrepreneuriat des petites et moyennes entreprises (PME). Les organisations dans l'industrie du cannabis soulignent que l'entreprise privée possède l'expérience et les compétences pour construire des points de vente dans les délais et budgets établis par le gouvernement. Par ailleurs, l'imposition de droits de licence à chaque établissement pourrait, selon elles, représenter une source continue de revenus pour le gouvernement.

3.2 Vendre à des prix compétitifs pour faire migrer les acheteurs vers le marché légal

Pour contrer le marché noir, le prix de vente du cannabis devra être compétitif. Un prix trop élevé, selon de nombreux répondants en ligne, dissuaderait les consommateurs d'acheter leur cannabis sur le marché légal mis en place. La moitié des répondants suggèrent que des prix inférieurs à ceux du marché noir pourraient être offerts lors de la phase d'implantation des points de vente.

Une majorité de citoyens proposent par ailleurs d'établir une variabilité de prix selon la concentration de la substance. Ainsi, le prix des produits à haute teneur en THC devrait être plus élevé.

3.3 Sécuriser les modalités de la vente en ligne

La vente en ligne est un canal de vente adopté par les Québécois et qui apparaît ainsi incontournable. Pour développer un marché légal compétitif, la majorité des citoyens affirment que le Québec devrait se doter d'une capacité de vente en ligne, laquelle d'ailleurs serait utile dans les régions éloignées.

Cependant, les citoyens réclament une vente en ligne sécurisée, qui devrait minimalement s'accompagner d'une identification par photo, et même exiger au préalable que la personne s'enregistre à un point de vente physique pour avoir accès aux modalités de la vente en ligne.



3.4 Créer un système accessible et distinct pour la vente à des fins médicales

Le cannabis utilisé à des fins médicales est difficile à obtenir au Québec, en particulier parce que les médecins qui en prescrivent sont rares. La situation pousse un certain nombre de personnes vers le marché noir du cannabis et vers une automédication présentant des risques non négligeables.

« Le cannabis a beaucoup de potentiels thérapeutiques, mais ils sont moins bien connus. Avant de penser au cannabis récréatif, il faudrait corriger les problèmes du cannabis à des fins médicales et éviter de démoniser le cannabis. Il faut regarder le positif du cannabis. » Commentaire d'une organisation de Québec

La totalité des citoyens qui se sont exprimés sur la question demande à l'état de déployer au Québec un système encadré de vente du cannabis à des fins médicales, distinct de celui associé au cannabis récréatif. La vente du produit, selon les citoyens, devrait s'accompagner de conseils professionnels et d'un suivi médical et, à cet égard, elle devrait se faire dans les pharmacies.

Les organisations mentionnent aussi avec vigueur que les pharmaciens, de par leur formation et leur expertise, détiennent les qualifications requises pour prodiguer des conseils sur la vente de cannabis à des fins médicales. Ces professionnels pourront aussi assurer un suivi auprès du médecin. Par ailleurs, certaines organisations souhaitent que le cannabis soit reconnu comme un médicament, une mesure qui permettrait son remboursement par les assurances.

4 La consommation

4.1 Fixer l'âge légal à 18 ans, malgré les craintes

Les participants aux consultations s'accordent, dans une proportion variant de 60% à 67%, pour dire que l'âge de 18 ans devrait être l'âge légal pour l'achat et la consommation de cannabis. Plusieurs soulignent la nécessité de rester cohérent avec l'âge légal établi au Québec pour l'achat d'alcool et de tabac. Par ailleurs, certains jugent pertinent d'harmoniser l'âge légal au Québec avec l'âge légal retenu dans les autres provinces et territoires.

Selon l'avis de plusieurs, bien que l'âge de 18 ans soit identifié comme l'âge de la maturité, les gens sont davantage matures et présentent un meilleur sens critique pour faire des choix éclairés à 21 ans. Fixer l'âge légal d'achat et de consommation à 21 ans, pour environ 30% des citoyens et organisations, pourrait être une mesure appropriée afin de protéger un sous-groupe de jeunes adultes des méfaits de la consommation de cannabis.



Moins de 5% des citoyens et organisations ont proposé 25 ans comme âge légal de consommation. Ces personnes ont fait ce choix dans une perspective de protection de la santé. En effet, les connaissances actuelles révèlent que le cerveau atteint sa pleine maturation autour de 25 ans. Avant cet âge, donc chez les 24 ans et moins, la consommation de cannabis occasionne des risques plus élevés de psychose, de dépendance, de perte de capacités cognitives et de diminution de la motivation.

4.2 Consommer loin des espaces publics, comme pour le tabac

Les citoyens entendus aux consultations souhaitent en majorité ne pas avoir à subir la fumée secondaire du cannabis dans les lieux publics. Aussi s’attendent-ils à ce que, minimalement, les restrictions à l’usage du tabac en public s’appliquent à l’usage du cannabis. Une minorité de répondants en ligne ont toutefois suggéré d’interdire la consommation de cannabis dans un plus grand nombre de lieux comme les parcs, les rues où il y a présence d’enfants, les territoires scolaires, incluant les cégeps et les universités, voire tous les lieux publics.

Certains individus ont exprimé une crainte quant à des limitations trop importantes des lieux d’usage. Cela pourrait se traduire, selon eux, par une consommation accrue du cannabis dans les lieux d’habitation, tels que les immeubles locatifs. Sur ce point, certaines organisations, en raison des odeurs et de la fumée secondaire, demandent que le projet de loi du Gouvernement du Québec interdise la consommation de cannabis dans les immeubles d’habitation de plus de deux logements.

Reste cependant qu’en grande majorité, les citoyens reconnaissent que la consommation de cannabis ne devrait pas être autorisée dans les milieux scolaires (du primaire à l’université), ni sur les lieux de travail.

4.3 Ouverture aux produits dérivés, en instaurant des normes strictes

La consommation de produits dérivés du cannabis répondrait à une certaine demande. En effet, la combustion du cannabis lorsque la substance est fumée crée des impacts sur la santé que certaines personnes voudraient éviter. Elles peuvent dès lors le faire en consommant le cannabis autrement, comme sous la forme de nourriture à ingérer, de comprimés à avaler ou de crèmes à appliquer sur la peau.

Cependant, de tels produits sont associés à un risque plus grand d’intoxications involontaires, en particulier chez le jeune. Ils sont faciles d’accès (par la vente en ligne) et peu d’information scientifique rigoureuse permet de comprendre les effets potentiels d’une consommation accidentelle. Les produits dérivés ont aussi été critiqués pour le message de banalisation qu’ils véhiculent.



La totalité des organisations œuvrant en santé et services sociaux, en éducation et en sécurité sont opposées à la vente des produits dérivés. Par contre, en dépit des préoccupations soulevées, 67% de l'ensemble des organisations s'étant prononcées y sont favorables, comme environ 80% des citoyens. Plusieurs personnes suggèrent que les produits soient soumis à des normes strictes d'hygiène et d'emballage.

5 Le contrôle en matière de sécurité publique

5.1 Déployer des efforts contre le marché illicite

Le Québec doit assurer un contrôle du cannabis sur son territoire pour assurer la sécurité du public. La lutte contre le marché illicite du cannabis, en particulier, exigera des efforts constants. Comme cela a été mentionné plus haut, la mise en place d'un marché légal et sécuritaire avec du cannabis dont la qualité est uniforme et contrôlée, vendu à des prix concurrentiels, incitera les gens à délaisser le marché noir.

Des participants aux consultations ont proposé que des sanctions importantes soient imposées aux adultes qui vendent ou offrent du cannabis à des mineurs. Par contre, les sanctions envers les jeunes devraient être plutôt souples dans le but de favoriser la sensibilisation et la réinsertion sociale au lieu de judiciaire ces derniers.

5.2 Agir vigoureusement pour assurer la sécurité routière

Des personnes ont mentionné que la conduite sous l'influence du cannabis devrait être interdite. Des mesures punitives dissuasives devraient être mises en place contre la conduite avec les facultés affaiblies, en augmentant notamment le nombre de barrages routiers et les peines associées aux comportements fautifs.

Les corps policiers devront être mieux outillés et mieux encadrés pour intervenir en matière de sécurité routière et avoir à leur disposition un meilleur équipement de détection. À ce chapitre, les gens ont suggéré d'accroître les connaissances scientifiques pour combler les lacunes quant à la fiabilité des tests de dépistage et le fondement des seuils indicatifs de conduite avec les facultés affaiblies, sous l'influence du cannabis.



Conclusion

Malgré le potentiel thérapeutique connu du cannabis, sa légalisation pose de grands défis de société. Plusieurs craignent une banalisation de la substance qui conduirait à une augmentation de sa consommation. Les jeunes, les membres des Premières Nations et les Inuits, les femmes enceintes, les personnes ayant une vulnérabilité génétique ou celles présentant des antécédents familiaux de maladie mentale sont plus à risque. La légalisation du cannabis pourrait mettre les mineurs en présence de cette drogue et leur en faciliter l'accès, une situation qui inquiète.

Afin de limiter les impacts de la légalisation du cannabis, plusieurs grands constats se dégagent des consultations. D'abord, la nécessité d'investir et d'agir dès maintenant en prévention, en sensibilisation, en éducation et en recherche, entre autres, par le biais d'une circulation neutre et objective sur tous les canaux possibles de diffusion en tenant compte des publics cibles et de leur réalité socioéconomique et socioculturelle. La nécessité de l'agir tôt a été entendu à de maintes reprises tout comme l'importance de promouvoir de saines habitudes de vie pour retarder l'âge d'initiation et garder les jeunes loin d'une consommation problématique de drogue.

Ensuite, tant les citoyens que les organisations ont insisté sur l'importance d'encadrer de manière rigoureuse la vente de cannabis au Québec et de développer un marché légal et sécuritaire qui offre des produits de qualité, à des prix compétitifs. À ce titre, le monopole d'État est l'avenue privilégiée par la majorité des citoyens et des organisations. Il a aussi été jugé judicieux que du personnel compétent offre des conseils orientés sur la santé et la sécurité et fournisse une information judicieuse sur le cannabis dans les points de vente de même qu'il serait impératif d'interdire toute forme de publicité ou de promotion du cannabis.



Annexe 1 - Liste des organisations ayant déposé un mémoire dans le cadre des consultations sur l'encadrement du cannabis

A- Organisations ayant déposé un mémoire lors des consultations publiques régionales :

- Accès national au cannabis médical
- Agence littéraire Alinea
- Agrolume
- Altasciences (Algorithme Pharma)
- Association Cannabis Canada
- Association des chaînes et bannières de pharmacie du Québec
- Association des détaillants en alimentation du Québec
- Association des intervenants en dépendance du Québec
- Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec
- Association des médecins psychiatres du Québec
- Association des Propriétaires du Québec
- Association des sociétés de développement commercial de Montréal
- Association pour la santé publique du Québec
- Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec
- Association québécoise des comités des usagers en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme
- Association québécoise des distributeurs en pharmacie
- Association québécoise des pharmaciens propriétaires
- Atelier C de Magog S.E.N.C
- Atelier Quatre Saisons
- Aurora
- Bloc québécois
- Blocksense Coop
- Bro-Oil
- Bureau d'assurance du Canada
- CACTUS Montréal
- Centre Compassion de Montréal
- Centre Corps Âme et Esprit (CCAÉ)
- Centre d'intervention en toxicomanie
- Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent
- Centre de prévention en toxicomanie de l'Outaouais
- Centre de santé Médicaleaf



- Centre de soutien en santé mentale Montérégie
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
- Centre L'Envolée
- Centre pépinière Richelieu
- Chantier de l'économie sociale
- Citoyenneté Jeunesse
- Commission scolaire de Laval
- Confédération des syndicats nationaux
- Conseil du patronat du Québec
- Conseil québécois sur le tabac et la santé
- Coopérative de solidarité Cann-Amis
- Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
- Direction de santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Direction de santé publique de la Montérégie
- Direction de santé publique du Bas-Saint-Laurent
- Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
- Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie
- Dispensaire
- Drcannabis.ca
- Eden Medicinal Society
- Education Plus High School
- Élixir
- Entreprise n° 2269991081
- Factotum Consultants
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)
- Fédération des médecins spécialistes du Québec
- Fédération des policiers municipaux du Québec
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
- Fédération Québécoise des Clubs Quads



- Ferme Brin de Soleil
- FinePineGrowCollective
- Fly High Inc.
- Fondation Jean Lapointe
- Fondation Katerine Beaulieu
- Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale
- Green Joy inc.
- Hyasynth Bio
- Hydrothecary
- Justice alternative Gaspésie Sud
- Knapp logistique automatisé
- L'Arrimage
- La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) et la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)
- La Corporation de développement économique de Bécancour
- La Société de l'arthrite
- Les Jardins du Chat Noir S.E.N.C.
- Les maisons Péladeau
- Levio
- Logistik Unicorp
- Maitrileaf
- Marijane
- Medi Lock
- Mémoire de la Commission scolaire de Montréal
- Mise en forme services généraux de subventions d'études
- MK & Associates
- Montréal 420 Tours inc.
- Mothers Against Drunk Driving
- Option Cannabis
- Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Parkinson Québec
- PharmaCann Clinic
- Point de rue
- Portage
- Prévention S.A.F.E Alcool
- Prohibition
- Quebud café dispensaire
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Regroupement des propriétaires d'habitations locatives



- Regroupement provincial des comités des usagers
- Relance Nicolet-Bécancour
- Re-Med Cann inc.
- Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- Rose Sciencevie
- Santé Cannabis
- Santé mentale Québec-Bas-Saint-Laurent
- Santé mentale Québec-Lac St-Jean
- Sentier du Nouveau Jour
- Société canadienne de pédiatrie
- Société canadienne du cancer, division du Québec
- Superchute
- Syndicat canadien de la fonction publique
- Syndicat des copropriétaires Anjou-sur-le-Parc
- Syndicat des employés de magasins et de bureau de la SAQ
- THC Culture (compagnie de consultation pour soutien aux patients à des fins médicales)
- Union des producteurs agricoles
- Uni-T
- Université Laval
- Vapoclub inc.
- VDMS Québec
- Vert cannabis
- Ville de Rimouski
- Vision d'espoir et de sobriété
- YADTECH-Inc

Organisations ayant déposé un mémoire après les dates des consultations respectives de leurs régions :

- Agri-Traçabilité Québec
- Association québécoise des intervenants en cannabis médical
- Bureau de coopération interuniversitaire
- Camping Québec
- Choix des proprios du Québec
- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- Couche-Tard
- Déclaration des partenaires de l'éducation
- Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



- La Maison des jeunes de Jonquière
- Regroupement des auberges du cœur du Québec

B- Direction des affaires autochtones : consultation Premières Nations et Inuits

- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
- Mohawk Council of Kahnawà:ke
- Mohawk Council of Kahnawake
- Nation Naskapi de Kawawachikamach
- RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté Autochtone

c- Secrétariat à la jeunesse : consultation 'Perspectives jeunesse'

- Citoyenneté jeunesse
- Community Health and Social Services Network
- Fédération des cégeps
- Force Jeunesse
- Regroupement des Auberges du coeur du Québec
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
- Réseau du sport étudiant du Québec
- Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Wakiponi mobile

